

est une sur laquelle tous les députés peuvent s'entendre, soit reconnaître enfin l'importance dans l'économie des personnes qui travaillent au foyer, de façon que leur occupation figure sur la liste des métiers.

● (1750)

Il existe une question fondamentale sur laquelle le député de Bellechasse (M. Lambert) a beaucoup insisté et selon laquelle les femmes au foyer apportent une contribution qui n'a jamais été reconnue, que ce soit au niveau des allocations, des indemnités, des exemptions fiscales ou même par le biais de régimes de pensions reconnus qui s'occuperaient des difficultés des femmes âgées au sein de notre société.

Il nous faut également reconnaître, monsieur l'Orateur, que si nous devons donner force de loi à cette disposition-là, sans reconnaître les problèmes particuliers qu'éprouvent présentement les femmes qui veulent défendre leur droit de faire partie de l'ensemble de la population active, nous pourrions causer à ce moment-ci un très grave bouleversement.

La Chambre le sait, à l'instar d'autres députés je me suis indigné des allusions de plus en plus fréquentes que font des membres du gouvernement aux problèmes que crée l'économie quand augmente la participation des femmes à la population active. Cela n'ajoute absolument aucune crédibilité à la stratégie économique globale du gouvernement qui dit chercher à créer davantage d'emplois pour les hommes comme pour les femmes. Je pense encore une fois que la motion à l'étude ne ferait en soi qu'ajouter au genre de malentendu et de désorientation que crée l'attitude affichée par le gouvernement à l'égard des femmes dans la population active. Toutefois, monsieur l'Orateur, je crois qu'on a à juste titre attiré notre attention sur le principe essentiel—c'est-à-dire qu'il faut reconnaître la contribution apportée, tant sur le plan social qu'économique, par les personnes qui s'adonnent aux travaux domestiques, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. J'espère qu'à l'occasion d'un autre débat sur le sujet nous entendrons non seulement le député de Halton qui manifeste un très grand intérêt pour la question, mais aussi le ministre responsable de la situation de la femme.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

[Français]

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au député. Puisqu'il se réfère constamment au rapport, je pense bien qu'il s'agit du rapport: «La femme et le travail—Cinq millions de femmes: Une étude de la femme canadienne au foyer» par Monique Proulx, publié en juin 1978. Est-ce exact? Une des choses à lire... Ce document qui m'a...

M. l'Orateur adjoint: D'abord l'honorable député doit obtenir la permission de l'honorable député d'Egmont.

[Traduction]

Le député me permettrait-il une question?

M. MacDonald (Egmont): Oui, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ce qui m'intéresse, ce qui m'a préoccupé, c'est le fait de trouver exactement ce que pense le député de la fameuse question qu'on pose à une femme: Madame, est-ce que vous travaillez?

Allocation à la mère au foyer

Cette question me préoccupe, parce qu'elle a un impact assez difficile et gênant quand les statisticiens passent dans les maisons et la posent aux femmes au foyer, aux mères, comme le disait le député. Est-ce que le député pourrait nous renseigner sur sa position au sujet de cette question qui est, je pense, fondamentale, savoir s'il considère que la femme au foyer, la mère, exerce un travail non rémunéré dans le sens propre du terme. Quelle est sa définition à lui, et comment répondrait-il à une question comme celle-là, posée à toutes les femmes du Canada.

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): Très brièvement, étant donné que le travail à la maison est la forme d'activité la plus répandue dans notre société et comme un bon nombre de professions s'exerçant à l'extérieur du foyer figurent dans le répertoire des professions mais sont beaucoup moins précises en termes de responsabilités et de fonctions, je pense qu'on pourrait établir des critères de base qui permettraient de répondre à la question qu'a posée le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je n'y vois pas de problème et je pense que cette initiative serait un premier pas vers une reconnaissance réelle de l'importance de la femme au sein de notre économie et de notre société.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas voir échouer la motion à l'étude; aussi, mes observations seront-elles très brèves. Le député de Halton (M. Philbrook) a reproché au député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir présenté sa motion dans exactement les mêmes termes que ses motions antérieures. Pour ma part, je félicite mon ami de sa persévérance. C'est ce qu'il faut faire ici: j'en donne ma parole au député.

Une des autres raisons pour lesquelles je n'aurai pas à parler plus d'un moment, c'est que le député d'Egmont (M. MacDonald) a déjà très bien traité des problèmes en cause. Comme lui, j'estime que c'est une excellente chose que de nous saisir de cette motion, car elle nous donne l'occasion de reconnaître l'importance du travail accompli par les femmes au foyer. Les manières d'en reconnaître l'importance sont diverses. L'une d'entre elles, c'est par une allocation, soit l'allocation familiale universelle; et une autre, par une pension convenable en reconnaissance du travail accompli au foyer. Les autres points soulevés sont aussi importants.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, nous avons commencé à agir à cet égard. Nous l'avons fait lentement jusqu'ici, et je me réjouis de voir le député de Bellechasse s'en faire le champion. Il a mon appui.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais défendre le point de vue contraire. A mon avis, les modifications aux allocations accordées au titre des enfants qui sont entrées en vigueur depuis que la motion a été inscrite au *Feuilleton*, de même que celles qui sont destinées à venir en aide aux familles à revenu faible ou moyen, réalisent les objectifs que propose le député de Bellechasse (M. Lambert).

Contrairement à ce que prétend le député d'Egmont (M. MacDonald), je dirais qu'il ne s'agit pas uniquement de reconnaître les faits. Nous sommes tous conscients de la tâche très importante qu'accomplit la ménagère ou la femme au foyer. Il ne s'agit pas surtout de leur fournir des compensations finan-